

**APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
RCA16 22009 ET RCA16 22010**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance du 1^{er} novembre 2016, les règlements suivants :

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'ACQUISITION
D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES (RCA16 22009)**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE
MOBILIER URBAIN (RCA16 22010)**

Ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 19 janvier 2017 et entrent en vigueur conformément à la loi.

Ils sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal, situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 26 janvier 2017

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement